



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2020

Présidence : Marie-Claire PANABIERES

Secrétaire de séance : Martine VERGNAUD

Excusés : Chantal BUELLET (pouvoir à Marie-Claire PANABIERES)

Absent : Didier JABOUYNA

PRESENTS en présentiel : Marie-Claire PANABIERES, Corinne MOISSONNIER, Martine VERGNAUD, Jacqueline ALBAN, Yves CRISTIN, Patrick FOURNIER, Antoine SCHERMESSER SCHOFF, Jean-Paul RAVET

PRESENTS en visioconférence : Nadine DE LAJUDIE, Géraldine THIBERT ROLAND, Mohammed ZAHID, Christophe JANODY, Florence POURCHERESSE.

Lors de la séance du **14 mai 2020**, le Conseil municipal, réuni en visioconférence et en présentiel, sous la présidence de Madame Marie-Claire PANABIERES a étudié les dossiers suivants :

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 20 février 2020

1. TABLEAU DES EMPLOIS : Le Maire informe l'assemblée que suite à la réorganisation des services communaux, il est nécessaire de procéder à des créations et des suppressions de postes. En effet, suite à des mutations interne et externe, il a fallu réaménager les services en fonction des besoins. Ces postes relevant de la catégorie C.

Le Maire propose donc :

- La création d'un poste d'adjoint administratif de 20h hebdomadaires à partir du 27 juillet 2020 pour le remplacement de l'agent à l'agence postale, (car à partir du 1^{er} septembre, elle occupera les fonctions d'ATSEM)
- La création d'un poste de surveillance cantine à 2 jours par semaine scolaire de 2.28 h/semaine scolaire (annualisées) à partir du 1/09/2020
- La création d'un poste d'agent technique à 31.02 h annualisées/ par semaine (ménage écoles, salles, mairie et surveillance cantine) (en remplacement de l'agent technique ayant demandé sa mutation) à partir du 1/09/2020
- La création d'un poste d'adjoint technique à 30.80h annualisées (fonctions d'ATSEM) à partir du 1/09/2020
- La suppression d'un poste d'adjoint technique de 35h à partir du 1/09/2020 (agent ayant demandé sa mutation)
- La suppression d'un poste d'adjoint administratif de 31.41h à partir du 1/09/2020, puisque cet agent a demandé sa mutation interne sur le poste d'ATSEM)
- La suppression d'un poste d'adjoint technique de 23.52h (ancien poste faisant les fonctions d'ATSEM) à partir du 1/09/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel indiqué en annexe

CHARGE le Maire de procéder à toutes les déclarations et prendre toutes les dispositions nécessaires.

2. VERSEMENTS DE SUBVENTIONS :

A) Le Maire informe l'assemblée que le **RASED BOURG III antenne de SERVAS** (dispositif de l'éducation nationale visant à prévenir et réduire les difficultés scolaires que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages) sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention visant à financer les besoins actuels, notamment l'acquisition de matériel pour bilans psychométriques et matériel scolaire et éducatif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 60 € pour l'année 2020 au RASED BOURG III de Servas.

CHARGE le Maire de procéder au paiement.

- B)** Le Maire informe l'assemblée que la **coopérative scolaire** sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 430.11 € pour l'achat de matériel informatique et de thermomètres frontaux.
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DONNE son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 430.11 €
CHARGE le Maire de procéder au paiement de celle-ci.

3. REGION AURA - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE :

Le Maire informe l'assemblée qu'une délibération a été prise le 2 juillet 2019 concernant la restauration des baies de l'église pour l'obtention de subventions.

Les travaux ont été engagés fin 2019 par l'entreprise l'Art du Vitrail.

Au moment du démontage du vitrail de St Germain, il a été constaté un problème structurel des pierres constituant la baie du chœur. Le mauvais état du meneau et du réseau risque d'entraîner la chute de la baie.

Les travaux nécessaires à la sécurisation de la baie entraînent à la fois une dépose complète des deux lancettes et du réseau ainsi que des travaux de taille de pierre et de maçonnerie.

C'est à ce titre qu'il est nécessaire de solliciter à nouveau, le Département 01 et la Région Auvergne Rhône Alpes pour une aide complémentaire destinée à la réalisation de ces travaux supplémentaires dont le surcout s'élève à 12 789.80 € H.T.

Le plan de financement se décompose ainsi :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montants HT
Complément de restauration des vitraux de l'église de Lent	12 789.80 €	SUBVENTIONS		
		Région Auvergne RA	50 %	6 394.90 €
		Département 01	25 %	3 197.45 €
		Association Lent Patrimoine	20 %	2 557.96 €
		Commune de Lent	5 %	639.49 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le montant du complément de travaux pour la restauration des baies de l'église pour un montant H.T. de 12 789.80 €,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

CHARGE le Maire de signer les devis correspondants et d'établir les demandes de subventions.

Questions diverses :

- Entrée en fonction du nouveau conseil municipal le 18 mai 2020.
- Prochain conseil municipal le 28 mai 2020 – élection du Maire et des Adjointes à la salle des fêtes de Lent – séance à 8 clos.

Séance levée à 20h20